

# Son retrait et puis c'est tout !!!

© RICHARD HANNARD

**Le projet de Nouvelle organisation du marché de l'électricité (Nome) arrive en débat au Sénat, fin septembre. La mobilisation doit s'amplifier pour exiger le retrait d'un texte inamendable.**

**A**près un examen devant l'Assemblée nationale au pas de course, il est encore temps de mettre en pièces les assertions mensongères qui entourent ce projet ultralibéral. Première affirmation, l'ouverture à la concurrence ferait baisser les prix... Faux ! La première mesure prise avec la libéralisation du marché de l'énergie en France a été un alignement par le haut. Les prix s'envolent depuis la privatisation des entreprises: +18 % pour le gaz et +14 % pour l'électricité domestiques ! Dans le même temps, le groupe EDF SA annonçait +12,1 % de bénéfice net en 2009. De fait, la loi votée aboutira inéluctablement à l'alourdissement des factures. Selon les prévisions, il faut s'attendre à une hausse de 11 % dès 2011 et de 3,5 % tous les ans jusqu'en 2015 ! Ni les collectivités locales, ni les entreprises ne seront épargnées, avec des conséquences directes sur le prix de leurs produits et sur le travail salarié.

## Un vol organisé sur le dos des Français

Les fournisseurs dits alternatifs se verront offrir 25 % de la production annuelle d'EDF. Une quantité énorme d'électricité qu'ils pourront ensuite revendre avec un substantiel bénéfice... Ce qui explique l'impatience de la direction de *Direct Énergie* pour qui « tout retard

*dans la loi Nome constitue une charge supplémentaire pour les opérateurs alternatifs.* » Par ailleurs, l'emballage politico-économique du projet de loi repose sur un discours très culpabilisateur. Si les ménages français paient l'énergie électrique 30 % moins cher que ses voisins européens, c'est parce que la France a investi dans une industrie nucléaire lui garantissant son indépendance énergétique. Ce parc, qui appartient à EDF, a été financé par la facture des usagers.

## Non amendable, pour la FNME

Inscrite dans le projet de loi, une clause dite de destination vise à imposer aux bénéficiaires de ces 25 % de revendre leur électricité sur le territoire français. Comme s'il était possible de tracer les neutrons au-delà des frontières ! Cela signifie surtout que cette clause, contraire aux traités européens, ne tiendra pas longtemps. Une fois supprimée, elle permettra aux industriels européens de bénéficier sans effort - et au meilleur prix - du parc nucléaire français. Pour la FNME cette loi n'est pas amendable. Elle accentue la libéralisation du secteur de l'énergie qui depuis des années rompt l'esprit de l'intérêt général assurant une énergie fiable, la moins chère, accessible à tous. Preuve

s'il en est, cet amendement proposant la privatisation de la Compagnie nationale du Rhône au profit de GDF-Suez ou le courrier de Borloo sur les conséquences de la loi sur le 1 % des activités sociales. Il s'agit donc d'une loi de plus qui ne va qu'accroître les inégalités et l'injustice. ■ @

Daniel Voldkraick



## REPÈRES

### Mobilisation

**Tout l'été, les électriciens et gaziers n'ont pas relâché la pression sur les élus et ont continué de sensibiliser l'opinion publique. Par ailleurs, les élus du CCE EDF SA ont lancé par affichage une campagne de communication unitaire pour alerter la population. Des infos, l'argumentaire de la FNME-CGT ainsi que la pétition contre la loi Nome sont disponibles sur les sites [www.poursavoir.fr](http://www.poursavoir.fr) et [www.fnme-cgt.fr](http://www.fnme-cgt.fr). Comme pour les retraites, rien n'est joué !**